

Séance ordinaire du 14 mai 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de mai deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-02-96

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2018, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 4.4, 18.3, 25.1 et 25.2 intitulées :

« Comité exécutif

Félicitations à monsieur Charles-Hugo Maziade, directeur Bourse du carbone ScolERE, Coop FA »

« Développement économique et promotion

Abrogation de la résolution CV-2016-11-24 « Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir avec la Commissions scolaire des navigateurs et autres partenaires et financement afférent »
Document d'aide à la décision DEV-2018-048 »

« Adoption de règlement(s)

Adoption du Règlement RV-2018-18-09 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles
Document d'aide à la décision URBA-2017-186-R-2 »

« Adoption de règlement(s)

Adoption du Règlement RV-2018-18-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats
Document d'aide à la décision URBA-2017-186-R-2 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et de la promotion

Choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* dans le cadre du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence*
Document d'aide à la décision DEV-2018-040 »

« **Greffé**

Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité
Document d'aide à la décision GRE-2018-037-R-1 »

« **Greffé**

Création du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité
Document d'aide à la décision GRE-2018-035-R-1 »

« **Service de la sécurité incendie**

Premier Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de seconde génération
Document d'aide à la décision INC-2018-014 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-02-97

Signature du livre d'or par monsieur Samuel Babineau

Le maire invite monsieur Samuel Babineau, artiste chanteur de Lévis, qui s'est rendu jusqu'en demi-finale à l'émission *La voix*, à signer le livre d'or de la Ville, source fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CV-2018-02-98

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne dépose un document intitulé *Requête – Sauvetage de l'érablière sur la rue des Riveurs – Demande adressée au conseil municipal de Lévis*.

CV-2018-02-99

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-00

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 17, 23, 24, 30 avril et 1^{er} mai 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 17, 23, 24, 30 avril et 1^{er} mai 2018 est déposé.

CV-2018-03-01

Félicitations au Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière et à la Direction de la vie communautaire

ATTENDU que le 29 avril 2018, le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière et le personnel de la Direction de la vie communautaire ont tenu une activité de reconnaissance entièrement dédiée aux bénévoles de la Ville;

ATTENDU que cette collaboration entre l'organisme et la Ville en était cette année à sa 18^e édition ;

ATTENDU que les réalisations bénévoles à Lévis sont nombreuses et ce, dans un large éventail de domaines, et méritent le plus grand respect de la population;

ATTENDU qu'environ 10 000 bénévoles s'impliquent à Lévis auprès des 261 organismes reconnus par la Ville de Lévis, ce qui représente près de 100 000 heures de bénévolat auprès de la population.

ATTENDU qu'à ce nombre s'ajoute des milliers de bénévoles supplémentaires s'impliquant auprès d'autres organismes actifs à Lévis.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière et la Direction de la vie communautaire pour avoir organisé l'activité de reconnaissance entièrement dédiée aux bénévoles de la Ville qui avait lieu le 29 avril 2018, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-02

Félicitations à la Coop FA

ATTENDU que Coop FA a remporté le prix *Stratégie de développement durable Produits forestiers résolu* lors de la 38^e édition du concours *Les mercuriades* tenue le 19 avril 2018;

ATTENDU que ce prix récompense une entreprise dont l'engagement et les réalisations de développement durable sont remarquables ou uniques dans son

secteur industriel;

ATTENDU que ce concours est le plus prestigieux concours d'affaires du Québec;

ATTENDU que Coop FA mène des projets positifs et créatifs en développement durable auprès des écoles, des citoyens et des organisations;

ATTENDU qu'à cette même soirée Coop FA a reçu le *Prix Majella-St-Pierre* attribué par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Coop FA pour avoir remporté le prix *Stratégie de développement durable Produits forestiers résolu* lors de la 38^e édition du concours *Les mercuriades* tenue le 19 avril 2018, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-03

Dépôt du procès-verbal de correction relatif au Règlement RV-2018-18-04 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Le procès-verbal de correction relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2018-18-04 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.
-

CV-2018-03-04

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-131](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2018, est déposé, à titre d'information.

CV-2018-03-05

Régularisation du titre de propriété d'une partie du lot 2 436 007 du cadastre du Québec (rue Saint-Georges, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-015](#)

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour revendiquer la propriété de la partie du lot 2 434 007 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée à la description technique préparée par Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, le 28 mars 2018, de sa minute portant le numéro 191, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-06

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-036](#)

Il est proposé par Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, au montant maximal de 160 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la fournitures de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-07

Engagement de la Ville à déposer un plan de gestion des débordements des eaux usées pour les secteurs tributaires des ouvrages de surverse en amont de l'usine de traitement de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-041](#)

Il est proposé par Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De s'engager à déposer un plan de gestion des débordements pour les cinq ouvrages de surverse situés en amont de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Charny (régulateur Branche nord, régulateur Branche sud, chambre de mise en charge du secteur Charny, chambre de mise en charge du secteur Saint-Rédempteur et chambre de réception de l'usine du secteur Saint-Nicolas), ce plan devant être déposé dans les trois ans après la transmission de l'engagement.

De s'engager à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

De s'engager à faire la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement, ce

bilan devra être transmis sur demande au à ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-08

Ententes intermunicipales relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie

[Document d'aide à la décision POL-2018-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par Amélie Landry

De conclure les ententes intermunicipales relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Sainte-Marie et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-09

Bilan mi-étape du plan d'action 2017-2018 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités

Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-009

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par Amélie Landry

D'adopter le *Bilan mi-étape du plan d'action 2017-2018 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-10

Financement de la dépense relative aux travaux de réfection et de remplacement d'équipements pour les terrains de tennis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-008](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par Amélie Landry

De financer la dépense relative aux travaux de réfection et de remplacement d'équipements pour les terrains de tennis au montant maximal de 160 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-11

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-010](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-010, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-12

Autorisation au Grand défi Pierre Lavoie et à Drone studio inc. à opérer des drones sur le territoire de la ville [Document d'aide à la décision COM-2018-004](#)

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le Grand défi Pierre Lavoie et Drone studio inc. à opérer des drones sur le territoire de la ville, dans les limites de la Ville, pour la tenue de l'événement qui aura lieu le 16 juin 2018 et de confirmer cette autorisation par écrit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-13

Désignation de la *Citoyenne ou du citoyen d'honneur de la Ville* pour l'année 2018 Document d'aide à la décision COM-2018-005

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner la personne mentionnée à la fiche de prise de décision COM-2018-005, à titre de *Citoyenne ou du citoyen d'honneur de la Ville* pour l'année 2018, telle qu'elle a été proposée par les membres du comité lors de la rencontre du 5 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-14

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) [Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-007](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par Isabelle Demers

De désigner madame Nathalie Labrecque, chef du Service à la prévention et soutien à l'organisation de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), afin de terminer le mandat de monsieur Réjean Pérusse prévu jusqu'au 21 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-15

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-2018-082](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De renouveler le mandat de monsieur Réjean Lafleur à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 7 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-16

Attribution de toponymes à des rues et à un parc

[Document d'aide à la décision URBA-2018-089](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues, dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2018-089 :

- ✓ rue 1 : rue de l'Aquarelle
- ✓ rue 2 : rue du Havre
- ✓ rue 3 : rue de Charlevoix
- ✓ rue 4 : rue de la Céramique
- ✓ rue 5 : rue de l'Eau-Forte
- ✓ rue 6 : rue de l'Amont

D'attribuer le toponyme « parc Huot » en remplacement du nom « parc l'Art de Vive », correspondant au lot 2 847 049 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-17

Entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2018-015-R-1](#)

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-015-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-18

Financement de la dépense relative à la promesse d'échange d'une partie du lot 4 851 370 du cadastre du Québec contre le lot 2 222 161 de ce cadastre (rue de la Pascaline, secteur Lévis, Innoparc)

[Document d'aide à la décision DEV-2018-020](#)

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative à la promesse d'échange d'une partie du lot 4 851 370 du cadastre du Québec contre le lot 2 222 161 de ce cadastre au montant maximal de 8 200 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-19

Autorisation pour la tenue de l'événement Raid Banque Nationale au parc de l'Anse-Tibbits et sur une partie du Parcours des anses pour les années 2018, 2019 et 2020

[Document d'aide à la décision DEV-2018-054](#)

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à utiliser le parc de l'Anses-Tibbits et une partie du Parcours des anses pour la tenue de l'événement *Raid Banque Nationale* en mai 2018, 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-20

Aide financière au Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon

[Document d'aide à la décision DEV-2018-056](#)

Il est proposé par Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ au Collège d'enseignement

général et professionnel de Lévis-Lauzon pour son projet visant la réalisation d'une étude de marché pour établir un pôle d'excellence en éducation dans le Pôle Chaudière, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-21

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue pour la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-052](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue pour la Ville (appel d'offres 2018-50-21), à Sani-terre environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 468 786,32 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-22

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-060](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la Ville (appel d'offres 2018-50-15), regroupement des lots 2, 3, 4, 7 et 8, à Services d'arbres Guillemette inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 246 600 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-23

Attribution du contrat d'exploitation et d'entretien des systèmes de jets d'eau au Quai Paquet

Document d'aide à la décision APP-2018-061

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat d'exploitation et d'entretien des systèmes de jets d'eau au Quai Paquet (appel d'offres 2018-55-36), à Soucy aquatik inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 222 026,76 \$, avant TPS et TVQ, pour le terme initial du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-24

Attribution du contrat pour l'inspection préventive et l'entretien des feux de circulation et de l'éclairage public

[Document d'aide à la décision APP-2018-062](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour l'inspection préventive et l'entretien des feux de circulation et de l'éclairage public (appel d'offres 2018-50-31), à Voltec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 341 100 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-25

Attribution de contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau

[Document d'aide à la décision APP-2018-063](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau (appel d'offres 2018-50-18), à Brassard buro inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 565 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-26

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-17 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision INF-2018-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-17 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les biens et services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures pour les bordures et trottoirs, les branchements de services, les ponceaux, l'utilisation des lieux d'élimination de neige et lieux d'entreposage et le concassage de béton de ciment et béton bitumineux, le permis de dépôt de neige dans la rue, la vidange des installations septiques, l'intervention sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication et les divers autres services rendus par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

CV-2018-03-27

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-18 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-18 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 903 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas 3 832 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2018-03-28

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-19 abrogeant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2018-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-19 abrogeant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville.

CV-2018-03-29

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones X2661 et H2663 à même la zone H2660 sur la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de créer la zone H2663 à même une partie de la zone H2660, d'y autoriser la classe d'usage H10-Habitation multifamiliale isolée et de prévoir des normes applicables à ces usages;
 - ✓ de créer la zone X2661 à même une partie de la zone H2660, d'y autoriser la classe d'usage H1-Habitation unifamiliale isolée et de prévoir des normes applicables à ces usages.
-

CV-2018-03-30

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-21 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-21 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Jolliet, de la Promenade, P.-H.-Gosselin et du Rail.

CV-2018-03-31

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-22 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-22 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Édouard-Lagueux, Chabot, du Conducteur et Pierre-Arthur.

CV-2018-03-32

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-23 modifiant le règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-23 modifiant le règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir les stationnements municipaux alternatifs sur les rues Louis-Philippe-Robitaille et Thérèse-Casgrain.

CV-2018-03-33

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-24 modifiant le règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-24 modifiant le règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement municipal situé à l'intersection du chemin du Fleuve et du boulevard Guillaume-Couture.

CV-2018-03-34

Avis de motion Règlement RV-2018-18-25 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors

d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-25 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur la rue Châteaubriand.

CV-2018-03-35

Avis de motion Règlement RV-2018-18-26 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-26 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'abolir le stationnement en alternance sur la rue de la Montagne.

CV-2018-03-36

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-27 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-27 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue André-Bergeron.

CV-2018-03-37

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones X2661 et H2663 à même la zone H2660 sur la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2018-038](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-18-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-038.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-38

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-17-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1069 sur le chemin du Sault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-081](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Second projet de règlement RV-2018-17-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-01-30.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (plantation d'arbres, aménagement d'un espace de stationnement (îlot de verdure) et écrans tampons, pour les usages commerciaux, industriels, conservation et récréation extérieure et publics et communautaires)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-084](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-01-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-40

Adoption du Règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (diverses modifications)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-088-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a pour objet :

- de modifier la carte 6 afin d'apporter des modifications à des zones de réserve et à des zones prioritaires de développement;
- de corriger la carte 7 concernant la zone agricole pour y retirer une partie du territoire qui y est illustrée alors qu'elle ne devait pas y figurer considérant qu'elle a été exclue de la zone agricole;

- d'illustrer sur la carte 14 la partie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière qui correspond au projet d'agrandissement du terrain de golf La Tempête qui avait été omise;
- de préciser les facteurs selon lesquels la densité minimale peut être évaluée en bordure d'un axe structurant lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine » ou « Consolidation périurbaine » et exiger une densité nette minimale de 30 logements à l'hectare dans le corridor de 400 mètres d'un axe structurant de type 1 lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine »;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'inclure dans l'affectation « Consolidation périurbaine » une zone qui se trouve présentement dans une affectation « Rurale »;
- d'ajouter une dérogation en zone inondable pour la construction d'une passerelle piétonne qui traversera la rivière Aulneuse;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-41

Adoption du Règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (enseigne) [Document d'aide à la décision URBA-2018-087](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'autoriser, dans certains cas, les enseignes lumineuses éclairées ou illuminées de façon intermittente ou variable;
- de modifier la définition d'une enseigne sur vitrine et celle d'une enseigne promotionnelle et de revoir les normes les concernant;
- de modifier certaines normes concernant d'autres types d'enseignes;
- de prévoir qu'un certificat d'autorisation sera requis pour les enseignes sur vitrine et les enseignes promotionnelles lorsqu'elles sont lumineuses.

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-01-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-42

Choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* dans le cadre du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence*

Document d'aide à la décision DEV-2018-040

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par Karine Laflamme

De confirmer le choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence*, édition 2018, de la Chambre de commerce de Lévis, suivant la recommandation formulée à l'alternative 1 a) de la fiche de prise de décision DEV-2018-040.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-43

Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité

[Document d'aide à la décision GRE-2018-037-R-1](#)

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De créer le comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville (ci-après « comité »).

Mandat

Ce comité aura pour mandat de réaliser le portrait de la main-d'œuvre à Lévis, d'en identifier les enjeux, de consulter les entreprises ainsi que les partenaires, de déposer un plan d'action et d'assurer les liens avec la table de concertation existante.

Pour faire face à ces défis, Lévis crée cinq grandes tables sectorielles visant à recueillir de nouvelles idées auprès des entreprises dans les secteurs d'activités suivants :

- ✓ le commerce de détail
- ✓ l'hébergement et la restauration
- ✓ le secteur manufacturier
- ✓ la nouvelle économie / tertiaire moteur
- ✓ les services professionnels

Ces rencontres auront lieu dès cet automne et seront suivies du Grand rendez-

vous des acteurs clés avec l'ensemble des entreprises de Lévis dans le but d'élaborer le plan d'action qui sera présenté au printemps prochain.

Composition du comité

Le comité se compose de trois membres du conseil nommés par résolution du conseil de la Ville, du directeur général, du directeur du développement économique et de la promotion, et de l'adjointe au directeur de cette même direction. Le maire est membre d'office du comité.

Présidence

Le président est désigné par le conseil de la Ville, sur recommandation du maire.

Secrétaire

L'adjointe au directeur du développement économique et de la promotion agit à titre de secrétaire du comité. Elle prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les procès-verbaux des séances et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacance

Le conseil de la Ville peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre du comité. Si une vacance survient au sein du comité, le conseil de la Ville nomme par résolution un nouveau membre.

Séances du comité

Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire. Les séances sont convoquées par le président du comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions qui seront débattues doit être transmis à chaque membre au moins quarante-huit heures avant l'heure de la séance, sauf urgence. Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Quorum

Le quorum des séances du comité est fixé à la majorité des membres. Deux membres du conseil doivent obligatoirement être présents pour former le quorum.

Recommandation

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présents sans mentionner le nom des personnes qui proposent et appuient.

Huis clos

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

Conflit d'intérêt

Le membre du comité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Puisque la séance n'est pas publique, le membre doit en outre quitter la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait. Cependant, ces obligations ne s'appliquent pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la Ville.

Audition

Tout gestionnaire ou élu peut être entendu concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le président du comité le juge à propos.

Procès-verbal

Le contenu du procès-verbal d'une séance doit être adopté lors d'une séance subséquente du comité.

Transmission du procès-verbal

Une copie du procès-verbal des séances du comité, dûment signée par le président et le secrétaire, est transmise dans les meilleurs délais au comité exécutif, lequel assure le suivi au conseil selon le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Règles de régie interne

Le comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues dans le présent texte.

Confidentialité des informations

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

De désigner les membres du conseil de la Ville Karine Laflamme à titre de présidente, et Steve Dorval et Fleur Paradis à titre de membres de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-44

Création du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité

[Document d'aide à la décision GRE-2018-035-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De créer le comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel de la Ville (ci-après « comité »).

Mandat

Ce comité aura pour mandat de réaliser le portrait du développement des parcs industriels, d'identifier les enjeux, de consulter les entreprises ainsi que les partenaires et de déposer une stratégie de développement en renforçant le développement du secteur industrio-portuaire.

La Ville de Lévis rencontrera l'ensemble des 750 entreprises des 14 parcs industriels du territoire dans une vaste consultation sans précédent sur l'innovation et le développement industriel.

Ce grand rendez-vous de l'automne dans chacun des 14 parcs industriels, une première pour la Ville de Lévis, permettra de rencontrer l'ensemble des entreprises lévisiennes afin de bien cerner les enjeux et les besoins dans le but d'accroître le développement des parcs industriels de la ville.

Par la même occasion, la Ville de Lévis actualisera son plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques lancé en 2006. Celui-ci évaluera les besoins pour de nouveaux terrains viabilisés dans les parcs industriels ainsi que le potentiel économique du développement industriel pour Lévis. Cet important document de planification permettra à la Ville de Lévis de soutenir des investissements sur le territoire pour l'aménagement de terrains et d'infrastructures municipales.

Composition du comité

Le comité se compose de trois membres du conseil nommés par résolution du conseil de la Ville, du directeur général, du directeur du développement économique et de la promotion, et de l'adjointe au directeur.. Le maire est membre d'office du comité.

Présidence

Le président est désigné par le conseil de la Ville, sur recommandation du maire.

Secrétaire

L'adjointe au directeur du développement économique et de la promotion agit à titre de secrétaire du comité. Elle prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les procès-verbaux des séances et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacance

Le conseil de la Ville peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre du comité. Si une vacance survient au sein du comité, le conseil de la Ville nomme par résolution un nouveau membre.

Séances du comité

Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire. Les séances sont convoquées par le président du comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions qui seront débattues doit être transmis à chaque membre au moins quarante-huit heures avant l'heure de la séance, sauf urgence. Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Quorum

Le quorum des séances du comité est fixé à la majorité des membres. Deux membres du conseil doivent obligatoirement être présents pour former le quorum.

Recommandation

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présents sans mentionner le nom des personnes qui proposent et appuient.

Huis clos

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

Conflit d'intérêt

Le membre du comité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Puisque la séance n'est pas publique, le membre doit en outre quitter la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait. Cependant, ces obligations ne s'appliquent pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la Ville.

Audition

Tout gestionnaire ou élu peut être entendu concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le président du comité le juge à propos.

Procès-verbal

Le contenu du procès-verbal d'une séance doit être adopté lors d'une séance subséquente du comité.

Transmission du procès-verbal

Une copie du procès-verbal des séances du comité, dûment signée par le président et le secrétaire, est transmise dans les meilleurs délais au comité exécutif, lequel assure le suivi au conseil selon le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Règles de régie interne

Le comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues dans le présent texte.

Confidentialité des informations

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

De désigner les membres du conseil de la Ville Steve Dorval à titre de président, et Karine Lavertu et Ann Jeffrey à titre de membres de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-45

Premier Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

de seconde génération

Document d'aide à la décision INC-2018-014

Il est proposé par Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Premier Projet de schéma de couverture de risques en incendie tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2018-014, ainsi que le plan de mise en œuvre du Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie lequel fait partie intégrante de ce projet de schéma, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De déterminer que la procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre par ce schéma et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés est celle prévue à ce projet de schéma.

De tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de schéma lors de la séance du conseil de la Ville du 9 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-46

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-03-47

Félicitations à la troupe de théâtre Entr'amis

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la troupe de théâtre Entr'amis pour la présentation de la pièce de théâtre *Paul m'a laissé sa clé* ! les 27, 28 et 29 avril 2018, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-48

Félicitations aux membres du conseil de la Ville Karine Laflamme et Karine Lavertu

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du conseil de la Ville Karine Laflamme et Karine Lavertu pour avoir couru lors du *Demi-marathon Oasis Lévis*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-03-49

**Félicitations à monsieur Claude Vaugeois, directeur général de l’Atelier
occupationnel Rive-Sud**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Claude Vaugeois, directeur général de l’Atelier
occupationnel Rive-sud, pour l’ensemble de ses actions auprès de la
population, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-03-50

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2018-03-51

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 01, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
